



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

ANNEE 2019

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales**

SOMMAIRE

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- A. Présentation du territoire desservi
- B. Mode de gestion du service
- C. Population desservie
- D. Ressource en eau
- E. Nombre d'abonnements
- F. Volumes vendus au cours de l'exercice
- G. Réseaux

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

- A. Modalité de tarification
- B. Facture-type
- C. Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- A. Branchement en plomb
- B. Montants financiers
- C. Etat de la dette
- D. Amortissement
- E. Investissements réalisés au cours de l'exercice
- F. Investissements projetés

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- A. Qualité de l'eau
- B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- C. Rendement du réseau de distribution
- D. Indice linéaire des volumes non comptés
- E. Indice linéaire de pertes en réseau
- F. Taux moyen de renouvellement des réseaux
- G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

La totalité de l'agglomération, hormis le « Poney Parc » et la « Baronnie », est desservie par le réseau d'eau.

B. Mode de gestion du service

Le service est géré par la Commune de Blodelsheim en régie simple.

C. Population desservie

Le service dessert environ 1 900 habitants soit 98 % de la population de Blodelsheim.

D. Ressource en eau

Le service achète l'eau auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt qui regroupe la Commune de Blodelsheim et le S.I.A.E.P. de Balgau, Fessenheim, Namsheim et qui a les compétences « production, protection du point de prélèvement et transport jusqu'aux réservoirs respectifs ».

Le puits qui alimente le château d'eau de Blodelsheim se situe en lisière de la forêt de la Harth. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Profondeur du puits :	50 mètres
Diamètre du puits :	600 mm
Equipement :	0 à – 34 m : tube plein et étanche
	- 34 à – 49 m : tube crépiné à nervures repoussées d'ouverture 2mm
	-49 à – 59 m : tube plein et étanche

Le volume pompé dans ce puits en 2019 est de 88 868 m³.

E. Nombre d'abonnements

La commune de Blodelsheim dessert 748 abonnés.

Tous les branchements sont des branchements domestiques.

F. Volumes vendus au cours de l'exercice

80 295 m³ ont été vendus en 2019.

G. Réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations d'eau potable est de 18 050 mètres.

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

A. Modalité de tarification

Un tarif unique est en vigueur dans la commune, aucune tarification par tranche, ni forfait pour frais fixes, n'ayant été instaurée.

Le coût annuel de la location du compteur s'établit comme suit :

Compteur de 20 mm :	16 €
Compteur de 30 mm :	32 €
Compteur spécial :	46 €

Le tableau ci-après retrace l'évolution du prix de l'eau et de la redevance pour pollution d'origine domestique depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EAU	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
REDEV. POLLUTION DOMESTIQUE	0,432	0,432	0,432	0,420	0,407	0,395	0,350	0,350	0,350	0,350
TOTAL €	1,432	1,432	1,432	1,420	1,407	1,395	1,35	1,35	1,35	1,35

Le service n'est pas assujéti à la T.V.A.

Le tarif 2019 a été fixé par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2019 ([annexe n°1](#)).

Aucun droit d'accès au réseau n'est appliqué.

B. Facture-type

Les factures d'eau sont établies trois fois par an sur la base de la consommation réelle des 4 mois précédant la période de facturation.

Les périodes de facturations sont les suivantes :

Janvier	à	Avril
Mai	à	Août
Septembre	à	Décembre

En [annexe n°2](#) un exemple de facture au 28.10.2019 pour un abonné ayant consommé 32 m³ d'eau au cours de la 2^{ème} période de facturation.

Note : Une note d'information de l'Agence de l'Eau portant sur les redevances figurant sur la facture d'eau est jointe au présent rapport ([annexe n°3](#)).

C. Recettes

Vente d'eau :	80 295 €
Location des compteurs :	12 469,61 €
Redevance pour antenne de téléphonie mobile installée sur le château d'eau :	6 554,52 €

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

Aucun branchement en plomb n'a été remplacé dans l'année.
Leur nombre exact est inconnu mais très faible.

B. Montants financiers

Montant des travaux payés en 2019 :

Installation de branchements particuliers :	2 725,93 €
Travaux de renouvellement du réseau :	0 €
Frais d'études	0 €
Achat de matériel :	1 521,96 €
Montant des subventions :	néant
Montant des contributions du budget général :	néant

C. Etat de la dette

Annuités de l'exercice :	23 317,18 €
- Dont capital	21 190,30 €
- Dont intérêts	2 126,88 €
Encours de la dette au 31.12.2019 :	177 928,52 €

D. Amortissement

L'état des amortissements fait apparaître les valeurs suivantes :

Amortissement de l'exercice :	29 899,43 €
dont études	-
dont construction et équipement du château d'eau :	897 €
dont matériel spécifique d'exploitation :	3 822,43 €
dont réseaux :	25 180 €

E. Investissements réalisés au cours de l'exercice

Seuls des branchements particuliers ont été réalisés en 2019.

F. Investissements projetés

Il n'est pas prévu de réaliser de gros investissements en 2020.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau

La conclusion de la synthèse de contrôle sanitaire établie par l'A.R.S. est la suivante :

« En 2019, l'eau distribuée par la commune de BLODELSHEIM est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. »

Nombre de prélèvements réalisés	Taux de conformité
10	100 %

⇒ Voir annexe n°4

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 60 %.

C. Rendement du réseau de distribution

Volume produit V1	:	0
Volume importé V2	:	88 868
Volume exporté V3	:	0
Volume mis en distribution V4	:	88 868
Valeur des pertes V5	:	8 573
Volume consommé autorisé V6	:	80 295
Volume comptabilisé V7	:	80 295
Volume consommateur sans comptage V8	:	-
Volume du service du réseau V9	:	-

Le rendement du réseau de distribution est de 90,35 %.

D. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,30 m³/km/jour.
(88 868 – 80 295) / (365j*18)

E. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,30 m³/km/jour.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux ne peut être déterminé.

G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

Sans objet.

(L'indice est de 80 % mais concerne le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt auquel la commune de Blodelsheim achète l'eau).

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Néant.

**COMMUNE DE BLODELSHEIM
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR-RIBEAUVILLE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2019

Sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Date de convocation :

20.03.2019

Nbre de conseillers

en fonction : 16

Présents : 14

Absents excusés : 2

Procurations : 2

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Céline BENSEL, Dominique VOGT, Corinne INVERNIZZI, Edith RIEFFLE, Marie-Thérèse DONZÉ, Florent BEAUDELLOT, Emilie BERINGER, Matthias SIMON, Nicole MONTANI, Michel SEILER, Francine SITTLER, Ludovic BERINGER

Absents excusés : Samuel SANTORO, Sandrine ANTONTY

Procurations : Samuel SANTORO à Dominique VOGT
Sandrine ANTONTY à Francine SITTLER

Secrétaire de séance : Marine WAGNER

BUDGET EAU : PRIX DE L'EAU 2019

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,00 € le m ³
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m³ pour 2019
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m³ pour 2019

Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m³ d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1 €
Redevance de pollution domestique :	0,35 €
Redevance de modernisation des réseaux :	0,233 €
TOTAL	1,583 €

POUR EXTRAIT CONFORME

La présente délibération est certifiée exécutoire par envoi à la Préfecture

Blodelsheim, le 26 avril 2019

Le Maire
François BERINGER



COMMUNE DE BLODELSHEIM

39, rue du Général de Gaulle
68740 BLODELSHEIM
Téléphone : 03-89-48-60-54

Facture

N° 2019-005-

Le 28/10/2019

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 09/12/2019

EAU & ASSAINISSEMENT

M.

68740 BLODELSHEIM

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/05/2019 au 31/08/2019			
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse			
		245	277	32	23/10/2019	68740 BLODELSHEIM			
Désignation				Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation Eau				32	1,00000	32,00		0,00	32,00
Redevance pour pollution domestique				32	0,35000	11,20		0,00	11,20
Location compteur				1	5,33000	5,33		0,00	5,33
ADDUCTION EAU						48,53		0,00	48,53
Assainissement				32	0,92000	29,44	10,00	2,94	32,38
Redevance pour modernisation réseaux de collecte				32	0,23300	7,46	10,00	0,75	8,21
assainissement part fixe				1	10,12300	10,12	10,00	1,01	11,13
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						47,02		4,70	51,72
TOTAL						95,55		4,70	100,25

NET A PAYER : 100,25 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0,00262 euros par litre
Total Abonnement : 16,46 euros

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

PAYABLE A LA TRESORERIE DE NEUF-BRISACH
4 rue des Vosges
68600 Neuf-Brisach
Tél: 03 89 72 54 35

2ème Q Blodelsheim N 2019

Numéro 2019-005-

Echéance 09/12/2019

NET A PAYER 100,25

Coll 041
041

Clé1 I

Clé2 T

euros



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

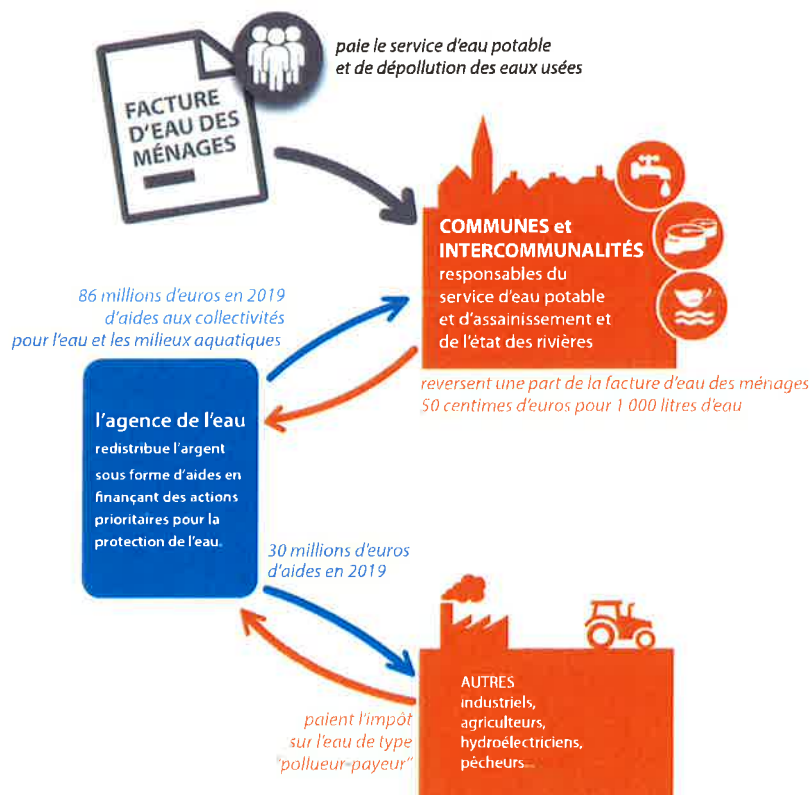
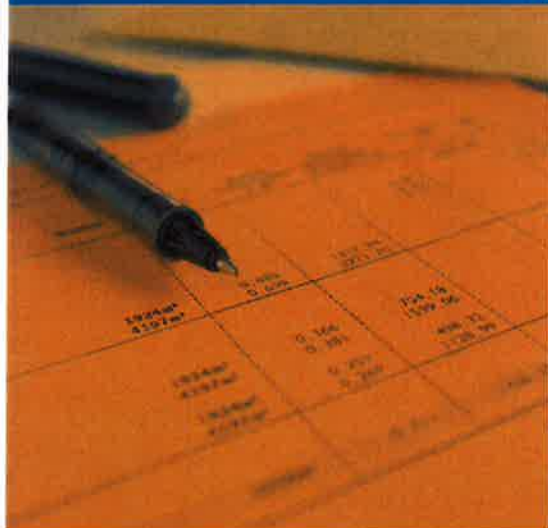
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.

Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



LES
AGENCES
DE L'EAU

EN
IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

BLODELSHEIM

ORIGINE DE L'EAU

La commune de Blodelsheim (1773 habitants)¹ est alimentée en eau par un forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 04/05/2006 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 24,4°f (degré français)
- pH : 7,6

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 19,2 mg/l
- Teneur maximale : 19,8 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 24,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 17,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau distribuée par la commune de BLODELSHEIM est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr